

**RAPPORT ANNUEL DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE *LA SOCIÉTÉ À LA RESPONSABILITÉ “SMARTWITHFOOD”*, AYANT SON SIÈGE SOCIAL À EDINGENSESTEENWEG 196, 1500 HALLE, TVA-BE-0739.913.228 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 5 SEPTEMBRE 2023 À 14h30 SUR LE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ**

Cher actionnaire,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter le présent rapport relatif à l'exercice de notre mandat au cours de l'exercice 2022/2023.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022/2023.

2. Affectation du résultat

Perte avant impôts de l'exercice clôturé :	-2.755,75 EUR
Transfert/reprise d'impôts différés:	0,00 EUR
Impôts sur le résultat:	0,00 EUR
Transfert / reprise de réserves exonérées :	0,00 EUR
<b>Perte à affecter de l'exercice:</b>	<b>-2.755,75 EUR</b>
 <b>Perte reportée de l'exercice précédent:</b>	 <b>0,00 EUR</b>
 <b>Perte à reporter:</b>	 <b>-2.755,75 EUR</b>

**Proposition d'affectation de la perte:**

Dotation à la réserve légale:	EUR
Distribution de dividendes:	EUR
Transfert / reprise de réserves (si montant 0,00)	EUR
Report à l'exercice suivant:	-2.755,75 EUR
<b>Total:</b>	<b>-2.755,75 EUR</b>

3. Commentaire sur les comptes annuels :

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2023, tenue devant le notaire Carnewal, il a été décidé de modifier la dénomination de la SRL « Codevco VI » en « SmartWithFood ».

A. Analyse de l'actif:

a) Immobilisation incorporelles:

Au cours de l'exercice, les immobilisations incorporelles ont augmenté de 8.550.000,00 EUR, passant de 0,00 EUR à 8.550.000,00 EUR. Cette augmentation s'explique par la reprise d'une branche d'activité SmartWithFood auprès de SmartRetail SRL au 31 mars 2023.

B. Analyse du passif:

a) Apport:

Au cours de l'exercice, l'apport a augmenté de 10 000 000,00 EUR, passant de 61 500,00 EUR à 10 061 500,00 EUR. Cette variation s'explique par un apport complémentaire en numéraire décidé lors

de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2023. L'apport représente 99,9 % du total du bilan.

#### 4. Risques et incertitudes

La société fait partie du groupe Colruyt.

Pour une description complète des risques auxquels le groupe Colruyt est exposé, de la manière dont ces risques sont gérés, ainsi que des engagements conditionnels, il est renvoyé au rapport annuel publié 2022/2023 du groupe Colruyt.

##### Conséquences financières de l'environnement macroéconomique

Le groupe Colruyt est affecté par les conséquences macroéconomiques de la guerre en Ukraine et par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, avec des effets (in)directs sur les états financiers:

- des coûts énergétiques élevés et volatils impactant les activités opérationnelles normales et les coûts logistiques, mais également des revenus accrus liés à la fourniture d'énergie via DATS 24 SA (inscrits dans les variations de capitaux propres à partir de juin 2023) ;
- une augmentation des revenus et des charges salariales, des coûts opérationnels et du coût des ventes en raison de l'inflation ;
- compte tenu du climat actuel des taux d'intérêt, le risque que des financements à court terme soient refinancés à des taux plus élevés.

Le groupe Colruyt continue à suivre et à évaluer de près ces conséquences macroéconomiques ainsi que les aspects opérationnels et logistiques, et prend, lorsque cela est possible, les mesures nécessaires afin d'en limiter l'impact. Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les emprunts existants ou futurs, le groupe Colruyt évalue au cas par cas l'opportunité de recourir soit à des financements à plus long terme à taux fixe, soit à des instruments financiers dérivés.

##### Conséquences financières de la guerre en Ukraine

Le groupe Colruyt n'exerce aucune activité directe en Russie ou en Ukraine. En dehors des conséquences financières mentionnées ci-dessus, le conflit n'a pas d'impact sur les états financiers du groupe Colruyt.

##### Climat

Dans l'identification et le suivi des risques ayant un impact sur les états financiers, le groupe Colruyt tient également compte des risques opérationnels liés au climat. À moyen terme, aucun impact financier significatif n'est attendu sur les activités du groupe. Il existe une probabilité raisonnable d'impact lié aux inondations et aux fortes précipitations sur certains actifs individuels ; ces bâtiments ont été identifiés et des mesures appropriées sont mises en œuvre afin d'en limiter la probabilité et l'impact. Pour les autres risques climatiques, une étude récente fondée sur des scénarios jusqu'en 2050 confirme l'absence d'impact matériel. Pour les bâtiments ayant une incidence critique sur les processus opérationnels, des plans de continuité ont été établis et sont régulièrement testés, limitant ainsi l'impact sur le fonctionnement global du groupe.

5. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels n'est survenu.
6. Aucune circonstance n'est connue susceptible d'influencer de manière significative l'évolution de la société.
7. Compte tenu de la nature et de l'activité spécifique de la société, aucune activité de recherche et développement n'a été menée.
8. La société ne dispose pas de succursales.
9. Règles d'évaluation:

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 mars 2023 sont identiques à celles appliquées lors de l'exercice précédent.

Il ressort du bilan au 31 mars 2023 une perte reportée de 2 755,75 EUR, de sorte que l'article 3:6, §1er, 6° du Code des sociétés et des associations est applicable.

Conformément à cette disposition, le collège des administrateurs confirme la continuité de l'entreprise, nonobstant l'existence d'une perte reportée.

L'apport de la société, les capitaux propres au 31 mars 2023 et les perspectives justifient suffisamment la décision de poursuivre les activités. L'application des règles d'évaluation dans l'hypothèse de la continuité demeure dès lors justifiée.

10. Au cours de l'exercice, le commissaire n'a accompli aucune mission exceptionnelle ni mission particulière.
11. Les principaux instruments financiers de la société sont les prêts bancaires et intragroupe, les crédits bancaires, les soldes bancaires et les dépôts bancaires et intragroupe à court terme. Ces instruments visent principalement à financer les activités de la société. La société détient également divers autres actifs et passifs financiers tels que des créances et des dettes résultant directement de ses activités. La politique de trésorerie vise à assurer un accès permanent à une liquidité suffisante ainsi qu'à suivre et limiter les risques de taux d'intérêt et de change, conformément aux objectifs et directives fixés par le collège des administrateurs.
12. Le 29 mars 2023, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Carnewal, un apport complémentaire en numéraire a été réalisé afin de porter l'apport de 61 500,00 EUR à 10 061 500,00 EUR. Cet apport a été effectué sans émission de nouvelles actions.
13. Aucune opération susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 5:76 et 5:77 du Code des sociétés et des associations n'est intervenue au cours de l'exercice.
14. Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la SRL EY Réviseurs d'Entreprises (B00160), ayant son siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par Madame Eef Naessens (A02481) (numéro national 80.12.17-026.64, mentionnée avec son consentement exprès), en qualité de commissaire pour une durée de trois exercices, à compter de l'exercice 2023/2024, en vue d'une réélection par l'assemblée générale de 2026, aux conditions d'honoraires reprises dans le document soumis à l'assemblée générale.
15. Nous vous demandons d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.
16. Nous vous demandons également d'accorder décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Fait et signé à Halle, le 27 juin 2023

**Stefaan VANDAMME**  
Administrateur

**Kris CASTELEIN**  
Administrateur